

BO L E E G E V O L L E Y B A L L

Bureau de dépôt Liège 2 - 1070-49 LIEGE X 512277

Editeur responsable :
A.I.F.-F.R.B.V.B. - Royal Comité Provincial Liégeois de Volley Ball
Dany Bouquignon - rue Warzée 35 - 4400 Less-Rumet
dany.bouquignon@telenor.be - 0478 611 453

BO N° 10

le 21 mai 2012



**BULLETIN DU ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS
DE VOLLEY-BALL**

Périodique mensuel

www.volleyliege.be



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
EDITORIAL	1
SECRETARIAT	2
<i>Assemblée générale de l'a.s.b.l. Royal Comité Provincial Liégeois de Volley Ball</i>	2
<i>PV de la réunion du CA du 8 mai 2012</i>	3
<i>RAPPORT D'ACTIVITES 2011-2012</i>	4
<i>Propositions de modification du Règlement provincial</i>	7
<i>Assemblée générale du 9 juin 2012</i>	7
TRESORERIE	14
<i>Rappel des n° de compte</i>	14
<i>AVIS</i>	14
CELLULE COMPETITION	20
<i>PALMARES 2011-12</i>	20
<i>Séries 12-13</i>	21
<i>Amendes</i>	22
CELLULE JEUNES	23

EDITORIAL

Bonjour à tous et toutes,

Comme chaque année, voici ... « celui qu'il faut lire » ;-) .

Pour pouvoir suivre notre AG avec intérêt, pour pouvoir décider et voter en toute connaissance de cause, pour agir sur le futur de votre sport favori, prenez connaissance de ce qui suit et rejoignez nous le 9 juin à Waremme.

Bonne future saison et toutes mes félicitations aux champions ... et aux autres ☺

Dany

SECRETARIAT

Assemblée générale de l'a.s.b.l. Royal Comité Provincial Liégeois de Volley Ball

Samedi 09 juin 2012 à 9h30
Salle Bichot
Avenue du Prince Régent 30
4300 WAREMME

Le bureau sera ouvert à partir de 9h00.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des représentants des clubs.
2. Allocution du Président.
3. Approbation du rapport du Conseil d'administration.
4. Approbation du bilan 2011-2012
5. Rapport des commissaires aux comptes.
6. Candidature d'un nouveau commissaire aux comptes
7. Modifications des statuts et du règlement
8. Approbation du budget 2012-2013.
9. Elections statutaires :
 - Le Trésorier : J. Ruyffelaert sortant et rééligible
 - Le Président de la cellule jeune : M. Loppe sortant et rééligible
 - Le Président de la cellule pédagogique : D. Bourguignon ne se représente pas
10. Nomination des Présidents des Commissions judiciaires
11. Palmarès 2011-2012
12. Candidatures des suppléants aux AG de l'AIF
13. Interpellations.
14. Divers.

Ph. ACHTEN
Président

Cl. LEMOINE
Secrétaire.

DELEGATION DE POUVOIRS

Je soussigné

Président du ClubMatricule :

Donne pouvoir àLicence n°

Afin de représenter mon club à l'A.G. du Royal Comité Provincial de Volley Ball du 09 juin 2012.

Signature du Président. :.....

P.S. Les représentants des clubs doivent obligatoirement être porteurs de la délégation de pouvoirs (même s'ils sont présidents).

PV de la réunion du CA du 8 mai 2012

Présents : F. Remacle, C. Lemoine, José RUYFFELAERT D.Bourguignon, Ph. Achten, J-C Debatty,
M. Loppe, H. Broun, L. Mercier, JC Baccus, Ch. Bolkaerts, J. Ruyffelaert
Excusé : P. Decraene

- 1) bilan : un déficit apparaît et devra être expliqué à l'assemblée. La cellule formation présente son budget détaillé. Le budget 2012-2013 est analysé, finalisé et sera présenté au prochain B.O
- 2) rapport d'activités : le premier projet est analysé, P. Achten nous donne les dernières modifications.
- 3) compte rendu de la réunion des jeunes du 5 mai.
- 4) modifications au ROI :
texte de F . Remacle : « attribuer les compétences de la cellule Pédagogie à la cellule Formation donc remplacer « Cellule Formation » dans tous les articles qui s'y rapportent.
(le REL en collaboration avec la cellule formation, pourra toujours être mis à jour par Dany)
texte de P. Decraene : ajouter des amendes pour l'absence à la réunion et à la formation des arbitres.
Augmentation de l'amende pour le retard dans l'envoi des relevés des prestations.
C. Lemoine signale qu'il n'a reçu à ce jour aucune candidature ni proposition de modification au règlement.(date limite 10 Mai)
- 5) compte rendu de l'AG AIF.
- 6) Divers : C. Lemoine rappelle le problème de la taxation des arbitres. Il estime que nos arbitres doivent être mis au courant.
D'autre part, il rappelle que le problème des joueurs(euses) qui vont s'entraîner dans d'autres clubs (voir Pv du CA du 28 Mars) La remarque du CA était d'avertir les clubs qui se sentent lésés que les ROI leurs donnent une voie réglementaire de régler le litige et non de s'immiscer dans les différents litiges . Les clubs de la Calamine et Thimister ont produit la preuve de l'autorisation des joueuses qui se sont entraînées. Le CA prend acte.
L. Mercier reporte au prochain CA le premier divers qui concerne la cellule arbitrage.
Concernant le règlement de la compétition des jeunes, en série minimales les listes de force doit concerner la série A . le « A » a été oublié.
Jc Baccus nous donne un compte rendu du dernier CA AIF. Présente les séries AIF , les précalendriers auront lieu le 16 juin.
Jc Debatty, présente les séries en provinciales suite au changements en AIF. Il nous informe de l'issue du match entre Hannut et Malmedy ainsi que du forfait pour le match Dison-Esneux pour désigner le champion de P2. Les précalendriers se feront les 18, 19 et 20 juin.
Un PPT sera préparé pour présentation à l'AG et les fichiers de la coupe Bodart seront prêts pour le tirage au sort.
M. Loppe : au tournoi cadets garçons, il n'y a eu qu'un arbitre au lieu de 4 donc on a dû faire appel à un volontaire et il voudrait qu'il soit rémunéré. Une demande sera faite à la cellule arbitrage

P. Achten

C. Lemoine

Président

Secrétaire

RAPPORT D'ACTIVITES 2011-2012

Rapport d'activités 2011-2012 du Conseil d'administration du Royal Comité Provincial liégeois de Volley-Ball

Voici le onzième rapport d'activités du Conseil d'administration du Royal Comité Provincial liégeois de Volley-Ball.

Tout d'abord, rappelons sa composition :

Président : Philippe Achten

Vice - Présidente francophone : Christine Bolkaerts

Vice - Président germanophone : Henri Broun,

Secrétaire : Claude Lemoine

Trésorier : José Ruyffelaert

Responsable des Statuts et Règlements : Francis Remacle

Cellule Arbitrage : Patrick Decraene, Président

Cellule Communication : Jean-Claude Baccus, Président

Cellule Compétition : Jean-Claude Debatty, Président

Cellule Formation : Luc Mercier, Président

Cellule Jeunes : Michel Loppe, Président

Cellule Pédagogie : Dany Bourguignon, Présidente

Il est impossible ici de citer tous les membres des Cellules qui en ont permis le bon fonctionnement. Qu'ils soient tous remerciés de leur travail !

Cette saison a été marquée, d'une part, par la réorganisation du Conseil d'administration et, d'autre part, par le nouvel élan donné à la formation dans notre province.

La réorganisation du Conseil d'administration a eu pour objectifs essentiels de redistribuer les rôles entre les différentes cellules et d'équilibrer les tâches entre elles. Tout en restant composé de 12 membres, le CA a doublé le nombre de cellules pour passer de 3 à 6 : l'arbitrage a été regroupé au sein d'une seule et même cellule, les compétitions de jeunes ont été scindées des compétitions pour adultes et la pédagogie (formation des entraîneurs) a été isolée de la formation ; seule la cellule communication est restée intacte.

Cette saison fut donc celle de l'apprentissage et du rodage de cette nouvelle organisation. Nous en avons déjà tiré un enseignement : isoler la pédagogie de la formation n'a pas été une bonne idée. Nous allons profiter que le poste de président de cette cellule est sortant cette année pour supprimer cette cellule pédagogie et attribuer toutes ses missions à la cellule formation. Les modifications nécessaires aux statuts et règlements vous seront proposées lors de l'Assemblée Générale.

L'autre grand chantier a trait à la formation puisque l'Assemblée Générale Extraordinaire de septembre 2011 a élu le Président de cette cellule sur base d'un programme très détaillé dont le point majeur a été le programme de renforcement du mini-volley.

La cellule formation a mis en place ce programme destiné à aider les entraîneurs et les clubs dans le développement des jeunes. Le Directeur Technique (DT) a organisé un total de 15 réunions techniques spécifiques pour les entraîneurs Pupilles et Minimes. Ces réunions ont permis d'entrer en contact avec tous les entraîneurs de ce niveau. Le DT y a présenté des solutions pratiques d'entraînements sur des thèmes adaptés. La participation des entraîneurs a été généralement très bonne sauf au second tour dans la partie centrale de la province. Le DT a donné 19 séances dans 5 clubs dans le cadre du programme de suivi personnalisé. Des solutions d'entraînement ont été proposées sur des thèmes demandés par l'entraîneur local.

Par ailleurs, un programme d'entraînements supplémentaires a été mis sur pied à partir de janvier. Ce programme gratuit est destiné aux filles nées en 98/99 et aux garçons nés en 97/98. Il est ouvert à tous les jeunes de la province désireux de s'entraîner plus et de s'améliorer. Il est remarquable que 38 filles et 22 garçons au total aient pu bénéficier de ce programme en fonction des compétitions spécifiques de leur club.

Enfin, un parrainage des équipes de jeunes a été mis en place en partenariat avec l'équipe de Ligue A du VBC Waremme. Ce programme a pour objectif de motiver les jeunes pousses provinciales en leur proposant, à chaque rencontre à domicile de notre équipe phare, de découvrir un autre Volley-Ball que celui qu'ils pratiquent chaque semaine. Le DT a conçu un cahier pédagogique destiné à faire découvrir aux jeunes quelques aspects technico-tactiques lors de ces matchs qu'ils peuvent également retrouver dans leurs championnats de jeunes. Le DT a entouré les jeunes lors de ces parrainages.

Trop peu de clubs ont compris l'intérêt de cette opération pour le développement et la motivation des jeunes au sein de leur cercle.

Le CA tient à remercier le VBC Waremme pour sa collaboration.

Entamons maintenant le tour des différentes cellules et détaillons les activités qu'elles ont déployées cette saison. Puisque nous en étions à évoquer la cellule formation, ses autres activités ont porté sur :

Les sélections provinciales

Cette saison, la cellule formation a organisé 7 jours de stage pour la sélection féminine 98/99. Cette sélection a été alignée en championnat P3A Dames et a participé aux interprovinces de Perwez (Toussaint) et de Mont-sur-Marchienne (Noël). Cette même sélection a participé au tournoi international de Thimister ainsi qu'au tournoi Top Equipes organisé par l'AIF dans le cadre du tournoi international de Bruxelles (Pâques).

Des détectations supplémentaires pour cette sélection ont été menées par le DT dans le cadre des tournois Minimes et Cadettes du 1er tour. Ce travail de détection a permis d'intégrer une douzaine de filles supplémentaires dans le groupe.

La cellule formation a organisé 2 jours de stage pour la sélection masculine 97/98. Cette sélection a participé aux interprovinces de Perwez (Toussaint) et de Mont-sur-Marchienne (Noël). Cette même sélection a participé au tournoi Top Equipes Cadets organisé par l'AIF à Jambes (février).

Le nombre de jeunes issus de notre province repris dans les sélections AIF est stable. Les différents clubs formateurs dont ils proviennent doivent être remerciés pour le travail accompli.

Le championnat des jeunes

La cellule, en collaboration avec la cellule jeunes, a poursuivi son travail dans l'organisation des championnats de jeunes (jeux adaptés, forme 2-0, 2-1, 2-2 en pupilles, forme 4-0, 4-1, 4-4 en minimes) en organisant une réunion avec les clubs de jeunes, en réalisant le Cahier de l'Entraîneur et en organisant un tournoi d'évaluation à Waremme pour aider les clubs à choisir au mieux la catégorie où doivent évoluer leurs jeunes. Ce dernier tournoi a connu un vif succès.

La cellule formation a effectué des vérifications dans toutes les catégories de jeu pupilles et minimes dans le cadre de l'application des jeux adaptés pour le match réserve.

La détection pour la sélection G 99/00

La cellule formation a innové en matière de détection en invitant les entraîneurs des jeunes concernés à participer à la séance pour la sélection masculine 99/00. Les 5 entraîneurs présents ont activement collaboré avec le DT afin d'entourer les 28 participants, chiffre jamais atteint précédemment.

Enfin, une adresse Facebook a été créée afin de communiquer plus aisément avec tous les jeunes de la province intéressés par les programmes de la cellule ainsi que leurs parents, dirigeants et entraîneurs.

Signalons qu'au niveau de l'arbitrage, une réunion de formation, sous forme d'atelier, s'est déroulée le 21 janvier, ce qui a permis aux arbitres présents de se remettre en question ; malheureusement, il a fallu déplorer certaines absences récurrentes, ce qui ne permet pas à tout un chacun de hausser son niveau.

Parlons maintenant de nos compétitions provinciales. Les différentes équipes championnes seront récompensées pendant cette Assemblée Générale.

Pour ceux qui aiment les statistiques, voici quelques chiffres significatifs :

Plus de 1600 matches officiels (championnats et Coupes) en compétition « seniors » ;

+/- 320 rencontres « Loisirs » ;

+/- 935 matches de jeunes ;

soit au total, plus de 2850 matches de volley en un an dans notre province.

Il a fallu déplorer 50 forfaits (dont 40 en jeunes), ce qui est trop élevé, ne serait-ce que par l'incidence qu'ont ces forfaits sur les adversaires.

Bulletin Officiel du Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-Ball asbl

78 arbitres disponibles ont assuré la direction de la grande majorité de ces rencontres. Ce nombre est néanmoins insuffisant malgré que 4 candidats, inscrits au cours d'arbitrage d'octobre, aient réussi leurs tests théorique et pratique. Cet apport a en effet été compensé négativement par la défection de 10 arbitres, ce qui laisse un solde négatif de 6 arbitres par rapport à la saison précédente.

A propos de l'organisation du championnat provincial senior, une proposition a été étudiée par le CA et sera présentée à l'Assemblée générale, toujours dans le but de rendre les championnats provinciaux plus intéressants.

Signalons qu'à l'issue de cette saison, 10 équipes se sont désinscrites (8 en dames et 2 en Messieurs) mais que 12 nouvelles équipes, 8 féminines et 4 masculines, commenceront le prochain championnat.

Passons maintenant à la compétition des jeunes.

Qualitativement, notre province a qualifié 20 équipes pour les finales francophones, ce qui est un record historique. Ceci est dû à la volonté de l'AIF d'aligner 6 équipes dans chaque catégorie et aux excellents résultats de nos clubs lors des finales de 2011, ce qui leur a permis d'être première réserve dans de nombreuses catégories. Cinq de ces équipes ont remporté le titre de champion francophone : Thimister en minimes filles, cadettes et juniores, Spa en cadets et Waremme en pupilles garçons. Félicitations à elles. Thimister s'est aussi qualifié pour les finales nationales en scolaires filles. Les minimes de Thimister ont doublé ce titre en devenant championnes nationales, augmentant ainsi le nombre de titres nationaux de ce grand club formateur.

Le championnat de beach provincial a connu son succès habituel et l'apothéose s'est déroulée dans le cadre de « Liège-sur-sable » à Coronmeuse.

Enfin, le portail des résultats, le site Internet du Volley-Ball liégeois www.volleyliege.be et le Bulletin Officiel ont continué à tenir informés tous les adeptes du Volley-Ball, qu'ils soient joueurs, entraîneurs, dirigeants ou sympathisants. De nombreuses newsletters ont aussi contribué à diffuser le plus grand nombre d'informations le plus rapidement possible.

Philippe ACHTEN, rapporteur
20.05.2012

Propositions de modification du Règlement provincial Assemblée générale du 9 juin 2012

Suite à la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les compétences de la cellule pédagogie à la cellule formation, il y a lieu de remplacer le texte existant par ce qui suit :

Article 1010

Les quatre niveaux de l'organisation et de l'administration de l'A.S.B.L Royal Comité provincial Liégeois de Volley-ball sont :

- L'assemblée générale (A.G.);
- Le conseil d'administration (C.A.) ;
- Le comité de gestion (C.G.) ;
- Les cellules compétitions, jeunes, arbitrage, formation et communication.

Article 1100 : Composition et compétences du C.A.

La composition et les compétences du C.A. sont définies par les articles 20 et 23 des statuts de l'A.S.B.L. Royal Comité Provincial Liégeois de Volley Ball .

Le Conseil d'administration est composé de :

- un président,
- un vice-président germanophone,
- un vice-président francophone,
- un secrétaire,
- un trésorier,
- un responsable des statuts et règlements,
- un président de la cellule compétitions,
- un président de la cellule jeunes,
- un président de la cellule arbitrage,
- un président de la cellule formation,
- un président de la cellule communication.

C : Les Cellules provinciales

Article 1300 : Enumération

Les cellules sont au nombre de cinq ;

- la cellule compétitions,
- la cellule jeunes,
- la cellule arbitrage,
- la cellule formation,
- la cellule communication.

Article 1340 : Cellule formation

Compétences.

- former les sélections provinciales messieurs et dames (seniors, espoirs, juniors, scolaires, cadets, minimes, pupilles,...)
- procéder au recrutement des entraîneurs provinciaux et proposer leur nomination au C.A. N.B. : un membre du C.A. ne peut poser sa candidature au poste d'entraîneur provincial.
- prévoir un planning annuel d'entraînement des sélections provinciales.
- organiser des entraînements et des stages provinciaux
- préparer des compétitions interprovinciales, interrégionales ou internationales pour les sélections provinciales liégeoises
- assurer le contact entre le C.A. et d'autres organismes s'occupant de volley-ball (réseaux d'enseignement, firmes privées,...)
- assurer le contact avec la commission mixte A.I.F.- A.D.E.P.S.
- appliquer les amendes concernant la formation et la pédagogie.
- étudier les possibilités dans toutes les directions (jeu, arbitrage, encadrement, formation, compétition, etc) pour un meilleur développement de la pratique du volley-ball par les jeunes.
- réaliser toute activité susceptible d'améliorer l'action, à tout point de vue, des cadres (entraîneurs, coaches, dirigeants,...)
- promouvoir toute action susceptible d'améliorer le niveau technique du volley-ball provincial.
- organiser des séminaires, colloques, conférences,... pour les entraîneurs et les coaches,
- publier des articles concernant les aspects techniques, pédagogiques, etc... du volley-ball
- établir, chaque année, une liste des entraîneurs de la Province de Liège, la diffuser par la voie du B.O. (voir Annexe 1 : Registre des Entraîneurs Liégeois.) et la publier sur le site officiel.
- donner les informations sur les cours de formations existants

Article 1345 : Cellule pédagogie. : supprimer

Article 1400 : Compétences des vice-présidents francophone et germanophone

A. Vice-président francophone

- aider le président
- remplacer le président si nécessaire
- coordonner les activités lors d'organisations provinciales non-routinières
- coordonner le travail des cellules compétitions, jeunes, arbitrage, formation et communication.
- participer au fonctionnement du comité de gestion.

ANNEXE 2

REGISTRE DES ENTRAINEURS LIEGEOIS (REL)

1. Définition du REL

a) La cellule formation établit et met à jour un Registre des Entraîneurs Liégeois (REL).

Ce registre mentionne les données suivantes : les nom, prénom, adresse, titre et/ou diplôme) des :
- entraîneurs de toutes les équipes de volley-ball de la Province de Liège, qu'ils soient porteurs ou non d'un titre pédagogique reconnu.

- toute personne qui, à titre individuel, est intéressée par le volley-ball et qui sollicite son inscription dans le REL.

2. Fonctionnement

Les données relatives aux entraîneurs des équipes de volley ball de la province de Liège sont communiquées par les secrétaires des clubs au moyen d'une fiche technique. Cette fiche technique, qui est publiée chaque année dans le B.O. et téléchargeable sur le site web provincial, est renvoyée au responsable de la cellule formation dans le délai prescrit.

Le club qui n'a pas renvoyé la fiche technique dûment complétée dans le délai prescrit, se voit appliquer une amende de 12 UT par équipe inscrite en championnat (jeunes compris).

Le club qui a renvoyé la fiche incomplète ou contenant des renseignements erronés se voit appliquer une amende de 8 UT par fiche technique.

La liste des personnes inscrites au REL est publiée chaque année par l'intermédiaire du B.O.

3. Droit d'inscription

Chaque année, la cellule formation rembourse aux clubs le droit d'inscription d'un de leurs membres à un cours spécifique de formation ADEPS ou de la Communauté Germanophone en vue d'obtenir un brevet d'initiateur, d'aide moniteur ou de moniteur de volley ball.

Ce remboursement se fait sur présentation d'une copie du diplôme obtenu.

Article 6030.

Chapitre III. § B déontologie.

Absence à la réunion générale obligatoire des arbitres :	20 UT
Devient :	
Absence à la réunion générale ou, à la formation obligatoire des arbitres :	20 UT.
Motivation : sanctionner les éternels absents aux formations.	

Chapitre III. § C administratives.

Relevé des prestations. Rentrée tardive du relevé des prestations :	8 UT.
Devient :	
Rentrée tardive ou non rentrée du relevé des prestations :	20 UT.

Motivation : diminuer sensiblement les relevés tardifs par une amende plus forte.

Chapitre II. Rencontres.

Ajouter un nouveau § relatif aux rencontres jeunes. Amendes.

Texte à ajouter :

	1. Forfait	UT
F1	Forfait général	100
F2	Forfait annoncé 72 hres avant	2
F3	Forfait pour avoir aligné un joueur non affilié à l'AIF (*)	8
F4	Forfait pour avoir aligné un joueur non en ordre médicalement ou sans dérogation	8

F7	Forfait pour équipe incomplète (+ frais d'arbitrage)	8
F8	fft équipe ne se présentant pas à 1 tournoi ou tour final	100
F9	Non application des jeux adaptés en minimes après avertissement	8
F10	Club qui renonce à participer malgré accord écrit à une rencontre organisée par le CP	20
F11	Forfait non annoncé à la cellule compétition (+ frais d'arbitrage)	20
F12	Forfait annoncé entre 0 et 72 hres avant (+ frais d'arbitrage)	10
F13	Forfait à un tournoi jeunes en pupilles, minimes ou cadets	20
F14	Forfait à un tournoi de qualification ou de championnat (junior/scolaire)	100

2. Matériel

M1	Licence ou dérogation manquante (par licence)	1
M2	Terrain ou matériel non en ordre à l'heure fixée	2
M3	Absence de marquoir ou marquoir non-conforme	4
M4	Adresse sur licence incorrecte	1
M5	Absence de feuille d'arbitrage ou d'enveloppe	4
M6	Absence ou non-conformité de chaise ou de podium	8
M7	Poteaux non réglementaires	8
M8	Ballon non réglementaire	8
M9	Absence de vestiaire (joueurs et arbitres) ou non-conforme	4
M10	Absence de carte de coach	1
M11	Absence de délégué au terrain	2
M12	Absence de carte de soigneur	2
M13	Absence de marqueur	4
M14	Absence de boîte de secours	4
M15	Boîte de secours incomplète	2
M16	Oubli validation	1
M17	Oubli C.I.	1
M18	Equipement non en ordre par joueur	2
M19	Feuille d'arbitrage incomplète	2
M20	Manque signature: capt, coach, délégué (par signature)	1
M21	Arrivée tardive	4
M23	Feuille d'arbitrage non réglementaire	4
M24	Absence de carnet de frais (province de Liège)	4
M25	Manque signature contrôle licences (jeunes)	1
M26	Dérogations non inscrites sur la feuille	1

Modification des statuts de l'a.s.b.l. suite à l'attribution des compétences de la cellule pédagogie à la cellule formation.

Article 20. Composition du Conseil d'administration :

Il désigne à la majorité simple des voix :

- 1 un président
- 2 un vice-président francophone
- 3 un secrétaire
- 4 un trésorier

- 5 un responsable des Statuts et Règlements
- 6 un président de la cellule compétitions,
- 7 un président de la cellule jeunes,
- 8 un président de la cellule arbitrage,
- 9 un président de la cellule communication,
- 10 un président de la cellule formation.

Article 22. Durée du mandat.

Les administrateurs sont élus pour une durée de trois ans prenant cours le 1^{er} juillet suivant l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Ils sont rééligibles tous les trois ans et selon l'ordre suivant inscrit aux présents statuts dans le but d'assurer la continuité des dispositions précédemment en vigueur et plus particulièrement l'article 1130 du règlement d'ordre intérieur liégeois :

1. le Trésorier, le Président de la cellule jeunes en 2012, 2015, 2018,....
2. le Vice-président francophone, le secrétaire, le Président de la cellule compétitions, le Président de la cellule communication en 2013, 2016, 2019,....
3. le Président du Conseil d'administration, le Responsable des Statuts et règlements, le Président de la cellule arbitrage, le Président de la cellule formation en 2014, 2017,2020,....

Propositions de modification du règlement provincial introduites par ST-LOUIS WAREMME.

Chapitre V. L' Arbitrage.

Article 5050. Catégories.

Arbitre de complément.

Dernier §.

Texte existant :

Un arbitre de complément ayant arbitré plus de 20 rencontres à la date du 31 décembre est incorporé à la catégorie d'arbitre de cadre pour la saison sportive en cours.

A remplacer par :

Un arbitre de complément ayant arbitré plus de 15 rencontres à la date du 31 décembre est incorporé à la catégorie d'arbitre de cadre pour la saison sportive en cours.

Motivation :

Le dernier paragraphe semble impossible à réaliser quand un arbitre est essentiellement désigné en P3 ou P4 Dames. 20 rencontres est l'équivalent de 2 rencontres par we.

Peut-être pouvons nous descendre à 15.

Article 5150. Indemnités d'arbitrage.

Texte existant :

Les indemnités des arbitres sont liées à celles de l'A.I.F. suivant les normes ci-après :

Grades Rencontre principale

Tous grades (8/10) 29,60 Euros

2^{ème} arbitre en division provinciale (8/10) 29,60 Euros

Rencontres de jeunes (3/10) 11,10 Euros
Rencontres de loisirs (5/10) 18,50 Euros
Rencontres de jeunes arbitrées par un jeune 5,00 Euros
2^{ème} arbitre en division nationale (10/10) 37,00 Euros
(Y compris la rencontre des réserves)

Modification demandée pour les rencontres de jeunes et les rencontres loisirs :

Rencontres de jeunes : (match de 3 sets gagnants et à 6/6)

- Cadets (5/10)
- Scolaires (6/10)
- Juniors (7/10)

Rencontres loisirs : (match à 4 sets secs et 6/6 avec une catégorie A assez élevée) (6/10)

Article 5220. Obligations des clubs envers la cellule arbitrage.

Texte existant :

Les clubs doivent mettre à la disposition de la cellule arbitrage un ou plusieurs arbitres officiellement reconnus, selon les critères suivants :

Première et deuxième années d'existence :

Pas d'obligation. Durant cette période, les clubs doivent prendre les mesures adéquates pour satisfaire à leurs obligations dès le début de la troisième année.

Troisième année :

Le club doit fournir au moins un arbitre. Si le club évolue en division nationale ou s'il compte une section féminine et une section masculine, il doit fournir deux arbitres.

Sinon amende de :

- 32 UT s'il manque 2 arbitres
- 12 UT s'il manque 1 arbitre.

Si un club aligne plus de deux équipes, il doit fournir 3 arbitres, sinon amende de 50 UT.

Quatrième année :

Si un club aligne une équipe, il doit fournir au moins un arbitre de cadre ou de complément.

Si un club aligne deux équipes, il doit fournir au moins deux arbitres. Un des deux est arbitre de cadre.

Sinon amende de :

- 40 UT s'il manque 1 arbitre
- 50 UT s'il manque 2 arbitres.

Si un club aligne trois équipes, il doit fournir un arbitre de cadre et deux arbitres de complément.

Si un club aligne quatre équipes, il doit fournir un arbitre de cadre et trois arbitres de complément.

Dans les deux cas : par arbitre de complément manquant, l'amende est de 60 UT et pour l'arbitre de cadre manquant, elle est de 80 UT.

Cinquième année :

Le club doit fournir deux arbitres dont un est obligatoirement arbitre de cadre.

Sinon amende de :

- 60 UT s'il manque un arbitre de complément
- 80 UT s'il manque un arbitre de cadre
- 100 UT s'il manque deux arbitres

Si un club aligne trois équipes, il doit fournir deux arbitres de cadre et un arbitre de complément.

Si un club aligne quatre équipes, il doit fournir deux arbitres de cadre et deux arbitres de complément.

Dans les deux cas, par arbitre de complément manquant, l'amende est de 60 UT; par arbitre de cadre manquant, elle est de 80 UT.

N.B. : Le décompte arbitres/club se fait en janvier et l'amende éventuelle infligée à cette époque. Si, par suite de démission, suspension ou exclusion, le nombre d'arbitres/clubs devient insuffisant pendant le championnat, l'amende est appliquée à ce moment.

Les équipes de jeunes n'interviennent pas dans le décompte arbitres/clubs.

Modifications demandées :

Troisième année :

- *Supprimer : les 2 sections et parler en Club.*
- *Supprimer : si le club aligne plus de deux équipes ...*

Quatrième année :

*Si le club aligne deux équipes, il doit fournir au moins deux arbitres de compléments
35 UT s'il manque un arbitre*

Si le club aligne trois équipes, il doit fournir un arbitre de cadre et un arbitre de complément.

Si le club aligne quatre équipes, il doit fournir un arbitre de cadre et deux arbitres de complément.

Dans les deux cas, par d'arbitre de complément manquant 35 UT et pour l'arbitre de cadre manquant, elle est de 60 UT.

Cinquième année :

Si le club aligne une équipe, il doit fournir un arbitre de cadre.

- *Si pas d'arbitre de cadre, 80 UT d'amende.*

Si le club aligne deux équipes, il doit fournir un arbitre de cadre et un de complément.

- *Si pas d'arbitre de complément, 60 UT*
- *Si pas d'arbitre de cadre, 80 UT*
- *S'il manque deux arbitres, 100 UT*

Si le club aligne trois équipes, il doit fournir deux arbitres de cadre.

Si un club aligne quatre équipes, il doit fournir deux arbitres de cadre et un de complément.

Dans les deux cas, par arbitre de complément manquant, l'amende est de 60 UT et de 80 UT par arbitre de cadre manquant.

TRESORERIE

Rappel des n° de compte

BE31 7320 0742 0955 Bic CREGBEBB	Inscription championnat - Inscription coupe - Imprimés - Abonnement B.O.
BE20 7320 0742 1056 Bic CREGBEBB	Provision arbitrage
BE61 7765 9288 5117 Bic GKCCBEBB	Provision amendes - Amendes championnat & administratives publiées au B.O.
BE09 7320 0742 1157 Bic CREGBEBB	Loisirs

AVIS

Pour pouvoir assister valablement à l'Assemblée Générale les clubs doivent être en ordre avec la Trésorerie Provinciale.

Pour connaître votre situation, vous pouvez contacter le trésorier. A ce jour, 15 clubs ne seraient pas en ordre pou l'A.G.

Cellule Arbitrage		5.150,00	Cellule Arbitrage		2900,00
	* Amendes clubs arb	5000		* crédit clubs	500
	* Amendes arbitres	150		* Arbitrage	900
				* Visionnement	1.500
Cellule Formation		2.000,00	Cellule Formation		14900,00
	* Amendes	2000		* Cellule	2.000
				* Entraîneurs	7.750
				* Matériel	500
				* Championnat - Sélection	300
				* Interprovinces	1.800
				* Location salle	2.550
Cellule Pédagogie			Cellule Pédagogie		0,00
				* Cellule	
Cellule Communication		0,00	Cellule Communication		450,00
	* Abonnement B.O.	0		* Commission	120
				* Site internet	330
TOTAL		35500,00	TOTAL		35500,00

BILAN Saison 2011/2012
RECETTES
DEPENSES

		Bilan 11-12	Budget 11/12			Bilan 11-12	Budget 11/12
Présidence-Secrétariat-Trésorerie		12610,08	13750,00	Présidence-Secrétariat-Trésorerie		15128,63	12950,00
	* Intérêts bancaires		785,21			516,95	500
	* Licences		3097,50			764,93	700
	* Licences Loisirs		1021,20			441,60	500
	* Imprimés		4999,56			129,75	130
	* Amendes administratives		2706,61			1730,67	1620
						5666,91	4600
						5674,95	4500
						117,87	200
						60,00	150
						25,00	50
Cellule Compétition		7.651,05	8.460,00	Cellule Compétition		1692,21	2900,00
	* Amendes championnat		2074,65			547,66	700
	* Amendes Loisirs		238,40			337,32	200
	* Amendes coupe		0,00			219,52	700
	* Inscription championnat		4196,80			0,00	100
	* Inscription coupe		670,00			587,71	1200
	* Inscription loisirs		160,80				
	* Inscription coupe Lois		10,40				
	* Organisation Coupe		300,00				
Cellule Jeunes		3.183,35	2.700,00	Cellule Jeunes		1726,70	1930,00
	* Amendes jeunes		586,5			914,94	530
	* Inscription jeunes		1187,6			811,76	1400
	* Licences jeunes		1409,25				

Bilan 11-12				Budget 11/12			
Cellule Communication	60,00		120,00	Cellule Communication	775,79		400,00
* Abonnement B.O.		60,00	120	* Commission		444,79	100
				* Site internet		331,00	300
Bilan 11-12				Budget 11/12			
Cellule Formation	600,00		0	Cellule Formation	18061,51		9300,00
* Recettes diverses		600,00	0	* Cellule		1899,04	700
				* Entraîneurs		6724,37	3.500
				* Matériel		5336,56	500
				* Championnat - Sélection			300
				* Interprovinces		2087,04	2.300
				* Location salle		2014,50	2.000
Cellule Pédagogique	374,40		0	Cellule Pédagogique	0,00		300,00
* Recettes diverses		374,40	0	* Commission			300
Cellule Arbitrage	5.272,00		4.600,00	Cellule Arbitrage	2375,81		1850,00
* Amendes clubs arb		5120,00	4500	* Commission		758,89	300
* Amendes arbitres		152,00	100	* crédit clubs		428,00	300
				* Visionnement		1188,92	1.250
TOTAL	29750,88		29630,00	TOTAL	39760,65		29630,00

Situation au 31/03/2011	66.506,10
Provision amendes	395,45
Provision amendes Loisirs	187,1
Malus	-10009,77
Facture AIF à recevoir (Polo)	1846
Provision Arbitrage	72906,32
Compensation Arbitrage	-81370,63
Facture AIF régularisée	0
Caution clubs	14,42
Situation au 31/03/2012	50.474,99

Détail des comptes :

Cpte à vue VB	290,29
Cpt à vue Am	552,23
Cpt vue lois	0,91
Cpt épgne CP	14.331,92
Cpt épgne jud	1.157,15
Cpt épgne lois	16.975,82
Cpt vue Arb	1.032,78
Cpt épgne Arb	16.133,89
	50.474,99

Détail de la situation au 31/03/2012

Prov amendes	4.109,91
Prov amendes Lois	395,68
Cautions clubs	1.293,13
Cautions clubs Loisirs	421,42
Réserve	27.088,18
	33308,32

Arbitrage	17166,67
	50474,99

CELLULE COMPETITION

PALMARES 2011-12

PALMARES

AIF 3 B	CHAMPION	AUBEL	
P1 MESSIEURS	CHAMPION	SOUMAGNE	
PALMARES	MONTANT	SERAING	
	DESCENDANTS	RENAISSANCE	ST JO HERVE
P2 MESSIEURS	CHAMPION P2	ESNEUX 2	
PALMARES	MONTANTS	DISON 1	MORTROUX 3
		AYWAILLE 1	
	DESCENDANTS	DISON 2	JUPRELLE 2
		SART TILMAN 2	
P3 MESSIEURS	CHAMPION P3	WISE	
PALMARES	MONTANTS	EMBOURG TILFF 2	JUPRELLE ROCOURT 3
		ST JO WELKENRAEDT 2	SOUMAGNE 3
		MARCHIN 3	
AIF 3 B	MONTANT	FRANCHIMONT THEUX 1	
	DESCENDANTS	FLEMALLE 1	FRANCHIMONT THEUX 2
P 1 DAMES	CHAMPION	SPORTA EK 1	
PALMARES	MONTANT	ST JO WELKENRAEDT	
	DESCENDANTS	G RECHAIN 1	NEUPRE 1
P2 DAMES	CHAMPION P2	DISON 1	
PALMARES	MONTANTS	ST LOUIS WAREMME 1	AUBEL 4
	DESCENDANTS	ST VITH	MALMEDY 2
		SART TILMAN 1	RENAISSANCE 1
P3 DAMES	CHAMPION	SPORTA EK 3	
PALMARES	MONTANTS	DALHEM 2	LONCIN 4
		ATH WELKENRAEDT 1	JUPRELLE 1
		AYWAILLE 1	VERVIERS 1
	DESCENDANTS	REMOUCHAMPS 3	LONCIN 5
P4 DAMES	CHAMPION	BLEGNY 1	
PALMARES	MONTANTS	ST JO WELKENRAEDT 3	VOLLAMAC 3
		FLEMALLE 3	NEUPRE 4
		A VERDI 1	WAREMME 1
		AUBEL 5	JUPRELLE 2

Séries 12-13

P1 DAMES		P2 A DAMES		P2 B DAMES
DALHEM 1		THIMISTER 2		FLEMALLE 2
FRANCHIMONT T 2		BAELEN 1		NEUPRE 1
ESNEUX 1		AUBEL 4		LONCIN 1
AUBEL 3		F THEUX 3		NEUPRE 2
FLEMALLE 1		VERVIERS 1		HANNUT 1
VOLLAMAC 1		G RECHAIN 2		LONCIN 2
ST LOUIS 1		SPA 1		AYWAILLE 1
EMBOURG TILFF 1		G RECHAIN 1		REMOUCHAMPS 1
DISON 1		SOUMAGNE 2		TIHANGE HUY 1
SERAING 1		A WELKENRAEDT 1		EMBOURG TILFF 2
SPORTA EK 2		DALHEM 2		VOLLAMAC 2
STAVELOT 1		RAEREN 1		JUPRELLE 1
P3 A DAMES		P3 B DAMES		P3 C DAMES
MALMEDY 2		RENAISSANCE 1		OREYE 3
ST VITH 1		LONCIN 3		NEUPRE 4
A VERDI 1		DALHEM 3		WAREMME 1
CALAMINIA 1		FLEMALLE 3		OREYE 2
JO WELKENRAEDT 2		VERVIERS 2		SERAING 2
DISON 2		SART TILMAN 1		ST LOUIS 2
LOMMERSWEILER 1		JUPRELLE 2		REMOUCHAMPS 2
AUBEL 5		EMBOURG TILFF3		MARCHIN 1
STAVELOT 2		GRIVEGNEE 2		ESNEUX 2
VERVIERS 3		HERMALLE 2		VOLLAMAC 3
JO WELKENRAEDT 3		BLEGNY 1		RENAISSANCE 2
SPA 2		THIMISTER 3		NEUPRE 3
P4 A DAMES		P4 B DAMES		
A WELKENRAEDT 2		TIHANGE HUY 2		
SPORTA EK 3		ST LOUIS 4		
F THEUX 4		ESNEUX 3		
LIMBOURG 1		HANNUT 2		
BAELEN 2		GRIVEGNEE		
THIMISTER 4		SERAING 3		
VERVIERS 4		REMOUCHAMPS 3		
SOUMAGNE 4		NEW OREYE		
HERMALLE 3		NEUPRE 5		
DALHEM 4		LONCIN 4		
GRIVEGNEE 3		GRIVEGNEE 4		
		LONCIN 5		

P1MESS	P2A MESS	P2B MESS
AYWAILLE	ST VITH 1	FLEMALLE 1
SPORTA EK 1	A WELKENRAEDT 1	REMOUCHAMPS 2
REMOUCHAMPS 1	AUBEL 2	WISE
ESNEUX 2	HERVE	HANNUT 1
JO WELKENRAEDT 1	LOMMERSWEILER 2	LONCIN 1
GRIVEGNEE 1	RENAISSANCE 1	SART TILMAN 1
ESNEUX 1	ST JO WELKENRAEDT 2	EMBOURG 1
MARCHIN 2	G RECHAIN 1	JUPRELLE 2
TIHANGE HUY 1	STAVELOT 1	TIHANGE HUY 2
DISON 1	SPA 1	SERAING 2
MORTROUX 3	BAELEN 1	MARCHIN 3
WAREMME 2	SOUMAGNE	MORTROUX 2
P3A MESS	P3B MESS	
DISON 2	FLEMALLE 2	
SPORTA EK 2	HANNUT 2	
MALMEDY 1	SERAING 3	
CALAMINIA 2	SART TILMAN 2	
STAVELOT 2	RENAISSANCE 2	
A VERVIERS 1	EMBOURG TILFF 2	
MORTROUX 4	TIHANGE HUY 3	
SPA 2	ESNEUX 3	
GRIVEGNEE 2	JUPRELLE 3	

Amendes

LISTE D'AMENDES ET FRAIS ADMINISTRATIFS arrêtée au 15/05/2012					
Mat.Lg	Club	Réf.Am	N°match	Infractions	U.T.
5087	Neupré	469	3925	Adm3 (courrier non adressé), M11(rés.), M13(rés.), M11	16

A payer pour le 21/06/2012 au compte amendes **BE61 7765 9288 5117**

CELLULE JEUNES

Un petit oubli du BO précédent, avec mes excuses !

Classement final de la saison 2011-2012

Cadets Garçons première												Cadets Garçons Réserve							
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-		équipes	J	G	P	F	Pt	Set+	Set-
1 Spa	6	6	0	7	0	0	0	25	18	0		1 Spa	6	5	1	0	16	16	2
2 St-Jo Welkenraedt	6	5	0	4	1	0	0	19	15	4		2 Esneux	6	4	2	0	13	13	5
3 Sporta	6	3	1	6	2	0	0	17	12	9		3 Waremme	6	3	3	0	9	9	9
4 Waremme	6	2	0	5	4	0	0	11	7	13		4 Sporta	6	3	3	0	8	8	10
5 Esneux	6	2	0	3	3	1	0	10	10	14		5 St-Jo Welkenraedt	5	4	1	0	8	8	7
6 Embourg	6	0	2	1	4	0	0	5	7	16		6 Embourg	5	1	4	0	4	4	11
7 Seraing	6	0	0	2	3	2	1	3	5	18		7 Seraing	6	0	5	1	1	2	16
Cadettes Filles A Première												Cadettes Filles A Réserve							
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-		équipes	J	G	P	F	Pt	Set+	Set-
1 Thimister	10	10	0	0	0	0	0	30	30	0		1 Stavelot	10	10	0	0	27	27	3
2 Stavelot	10	8	0	0	2	0	0	24	24	6		2 Thimister	10	8	2	0	22	22	8
3 Neupré	10	5	1	0	3	0	1	16	18	17		3 Aubel	10	5	5	0	13	13	17
4 Aubel	10	3	0	0	6	1	0	10	13	22		4 Limbourg	10	4	6	0	12	12	17
5 St Jo Welkenraedt	10	3	0	0	7	0	0	9	11	23		5 St Jo Welkenraedt	10	2	8	0	8	8	22
6 Limbourg	10	0	0	0	10	0	0	0	2	30		6 Neupré	10	1	8	1	6	7	22
Cadettes Filles B Première												Cadettes Filles B Réserve							
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-		équipes	J	G	P	F	Pt	Set+	Set-
1 New Oreye	7	5	1	8	1	0	0	25	18	7		1 New Oreye	6	5	1	0	14	14	4
2 Lommersweiler	7	4	1	7	1	1	0	22	18	9		2 Lommersweiler	7	5	2	0	14	14	7
3 Grivegnée	7	5	1	2	0	1	0	20	20	6		3 Baelen	7	4	3	0	12	12	9
4 Baelen	7	2	1	4	2	2	0	14	14	15		4 Sporta	6	3	3	0	11	11	6
5 Verviers	7	2	2	1	3	0	0	11	13	15		5 Verviers	6	4	2	0	11	11	7
6 Sporta	7	2	0	3	3	2	0	11	13	16		6 Grivegnée	6	4	2	0	10	10	7
7 St Jo Herve	7	1	1	5	5	0	0	10	7	18		7 Verdi	7	1	6	0	3	3	18
8 Verdi	7	0	0	6	6	1	0	7	4	21		8 St Jo Herve	7	0	7	0	2	2	19
Minimes Garçons A												Réserve Minimes Garçons A							
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-		équipes	J	G	P	F	Pt	Set+	Set-
1 St Jo Welkenraedt	10	8	1	0	1	0	0	26	27	6		1 Waremme VBC A	10	9	1	0	28	28	2
2 Waremme VBC A	10	8	0	0	1	1	0	25	27	6		2 St Jo Welkenraedt	9	6	3	0	15	15	12
3 St Vith	10	7	0	0	3	0	0	21	21	10		3 St Vith	9	5	4	0	15	15	12
4 Embourg	10	1	1	0	6	2	0	7	11	26		4 Stavelot	9	4	5	0	12	12	15
5 Stavelot	10	0	3	0	7	0	0	6	10	27		5 Sporta	10	2	8	0	8	8	22
6 Sporta	10	1	0	0	7	2	0	5	7	28		6 Embourg	9	2	7	0	6	6	21

Minimes Filles A 4c4												Réserve Minimes Filles A 4c4										
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-		équipes	J	G	P	F	Pt	Set+	Set-			
1 Thimister A	10	9	0	0	1	0	0	27	27	4		1 Stavelot B	10	9	1	0	28	28	2			
2 Stavelot B	10	7	0	0	2	1	0	22	23	10		Waremme VBC B	10	9	1	0	24	24	6			
3 Waremme VBC B	10	6	1	0	3	0	0	20	21	12		3 Loncin	10	4	6	0	13	13	17			
4 New Oreye	10	5	0	0	5	0	0	15	17	15		4 New Oreye	10	3	7	0	10	10	20			
5 Soumagne	10	1	0	0	9	0	0	3	5	27		5 Soumagne	10	3	7	0	9	9	21			
6 Loncin	10	1	0	0	9	0	0	3	3	28		6 Thimister A	10	2	7	0	6	6	24			
Minimes Garçons B												Minimes Filles B 4c4										
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-		équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1 Remouchamps	6	4	1	6	1	0	0	20	15	6		1 Waremme	10	8	1	0	0	1	0	27	29	6
2 Waremme VBC	6	3	0	7	3	0	0	16	10	10		2 Aubel A	10	5	2	0	3	0	0	19	23	14
3 Dison	6	3	0	5	2	1	0	15	11	10		3 Stavelot	10	5	1	0	3	1	0	18	21	17
4 Mortroux	6	0	1	2	4	1	0	5	7	17		4 Flémalle	10	4	1	0	5	0	0	14	15	19
Minimes 4-1												5 St Jo Welkenraedt	10	2	1	0	4	3	0	11	16	23
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-		6 Aubel B	10	0	0	0	9	1	0	1	5	30
1 Grivegnée	6	6	0	7	0	0	0	25	18	0		Minimes Filles C 4c4										
2 Hermalle	6	3	1	6	2	0	0	17	13	9		équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
3 Lommersweiler	6	1	2	5	2	1	0	13	11	13		1 Waremme	7	7	0	8	0	0	0	29	21	6
4 Seraing	6	2	0	4	2	2	0	12	10	14		2 Remouchamps	7	3	1	6	1	2	0	19	17	11
5 Loncin	6	2	1	1	2	1	0	10	12	11		3 Baelen	7	4	0	5	2	1	0	18	15	10
6 Soumagne	6	2	0	3	3	1	0	10	8	12		4 Dalhem	7	3	1	4	3	0	0	15	14	13
7 Spa	6	0	1	2	5	0	0	4	4	17		5 Sporta	7	2	3	2	2	0	0	14	17	13
Minimes Filles 4-0												6 Spa	7	1	0	7	4	2	0	12	9	18
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-		7 Malmedy	7	1	0	3	4	2	0	8	9	19
1 Verviers	6	5	0	0	1	0	0	15	15	3		8 Limbourg	7	0	2	1	5	0	0	5	7	19
2 Hermalle	6	4	0	0	2	0	0	12	12	6												
3 Esneux	6	2	0	0	1	0	3	3	6	13												
4 Grivegnée	6	1	0	0	5	0	0	3	4	15												

mise à jour

29/04/12

Tournois Pupilles saison 2011-2012

Pupille Filles														
équipes	équipes	2-0	25-18/25-19			j	v	v2	d	d1	f	pts	S+	S-
Aubel	Thimister	2-0	25-18/25-19											
Aubel	Waremme	0-2	21-25/18-25	1	Stavelot	6	4	1	0	1	0	15	11	2
Waremme	Thimister	2-0	25-14/25-10	2	Waremme	6	4	1	1	0	0	14	9	3
Waremme	Stavelot	0-2	16-25/22-25	3	Aubel	6	1	0	4	1	0	4	3	10
Thimister	Stavelot	0-2	14-25/11-25	4	Thimister	6	1	0	5	0	0	3	2	10
Aubel	Stavelot	1-1	25-19/16-25											
Aubel	Thimister	0-2	16-25/21-25											
Aubel	Waremme	0-2	12-25/19-25											
Waremme	Thimister	2-0	25-10/25-21											
Waremme	Stavelot	1-1	23-25/25-11											
Thimister	Stavelot	0-2	7-25/8-25											
Aubel	Stavelot	0-2	20-25/13-25											
champion provincial Stavelot														

Pupilles Garçons														
Sporta	Mortroux	1-1	25-23/14-25											
Waremme A	Sporta	2-0	25-10/25-10			j	v	v2	d	d1	f	pts	S+	S-
Waremme A	Stavelot	2-0	25-12/25-14											
Waremme A	Mortroux	2-0	25-8/25-11	1	Waremme A	8	8	0	0	0	0	24	16	0
Stavelot	Mortroux	2-0	25-12/25-23	2	Stavelot	8	6	0	2	0	0	18	12	4
Waremme A	Waremme B	2-0	25-9/25-11	3	Mortroux	8	1	3	4	0	0	9	5	7
Stavelot	Waremme B	2-0	25-20/25-13	4	Sporta	8	2	0	4	2	0	8	6	12
Mortroux	Waremme B	2-0	25-19/25-14	5	Waremme B	8	0	0	7	1	0	1	1	16
Sporta	Stavelot	0-2	22-25/15-25											
Sporta	Waremme B	2-0	25-18/25-11											
Sporta	Mortroux	1-1	18-25/25-20											
Waremme A	Sporta	2-0	25-14/25-8											
Waremme A	Stavelot	2-0	25-18/25-13											
Waremme A	Mortroux	2-0	25-20/25-11											
Stavelot	Mortroux	2-0	25-18/25-14											
Waremme A	Waremme B	2-0	25-5/25-8											
Stavelot	Waremme B	2-0	25-8/25-14											
Mortroux	Waremme B	1-1	25-16/22-25											
Sporta	Stavelot	0-2	9-25/23-25											
Sporta	Waremme B	2-0	26-24/25-20											
champion provincial Waremme A														

Représentants pour les championnats francophones				
Série	Clas	Club Liégeois	Clas	Club Germanophone
Pupilles Garçons	1	Waremme		Sporta
	2	Stavelot		
Pupilles Filles	1	Stavelot		pas d'inscrit en série A
	2	Waremme		
Minimes Garçons	1	St-Jo Welkenraedt		St-Vith
	2	Waremme		
Minime Filles	1	Thimister		pas d'inscrit en série A
	2	Stavelot		
Cadets Garçons	1	Spa		Sporta
	2	St-Jo Welkenraedt		
Cadettes Filles	1	Thimister		pas d'inscrit en série A
	2	Stavelot		
Scolaires garçons	1	Spa	3è	Sporta
	2	St Jo Welkenraedt		
Scolaires Filles	1	Franchimont	4è	Calaminia
	2	Thimister		
Juniors Garçons	1	Esneux		pas d'inscrit
	2	Mortroux		
Juniores Filles	1	Thimister	3è	Sporta
	2	Dalhem		